



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021- 18h30

Présents : Pascale ARBEZ DURAND ; Jessica BAILLY ; Xavier BORTMANN ; Agnès BOUVET-DIT-MARÉCHAL ; Sophie CART-LAMY ; Daniel CHEVASSUS ; Dilek DAGDEVIREN (arrivée 18h37) ; Sabine FAIVRE (arrivée 18h41) ; Dominique FAUCHEUX ; Christiane GROS ; Jean-Marie LACROIX ; Guy LACROIX ; Michel PUILLET ; Edouard PROST ; Medhi VANDEL (arrivée 19h07) ; Jean-Michel VANINI (arrivée 18h36) ; Magali VERNAY ; Amélie VION.

Excusés : Alain RECHT (donne pouvoir à Monsieur Michel PUILLET)

Absent : /

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire, Michel PUILLET, ouvre la séance à 18h35.

Les pouvoirs valablement reçus seront énoncés :

- Alain RECHT donne pouvoir à Michel PUILLET

Nomination du secrétaire de séance Monsieur Edouard PROST,

Par principe de précaution et au regard des mesures de distanciation préconisées par le gouvernement, Monsieur le Maire propose en début de séance que le Conseil Municipal se déroule à huis clos.

Monsieur le Maire informe que les conditions des séances à huis clos sont fixées par l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales : sur la demande de trois membres ou du maire, le Conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Cet article législatif n'apporte aucune restriction au huis clos en ce qui concerne les affaires soumises à délibération.

Monsieur le Maire propose au vote le huit clos du Conseil Municipal du 12 avril 2021. L'Assemblée - délibérante statue sur la tenue du Conseil à huis clos.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2021 a été voté à l'unanimité.

Question 1 : VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES 2021

Rapporteur : Monsieur Edouard PROST

Monsieur Edouard PROST informe les membres du Conseil municipal que l'équilibre du budget primitif 2021 du budget principal nécessite le vote d'une recette à concurrence de **758 148 euros** au compte 73111 « Contributions directes ».

Pour rappel, le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un nouveau taux de référence de TFPB). En 2020, le taux de TFPB du Département était de 24.36% et il vient s'ajouter au taux communal inchangé de 17.42%.

Le produit fiscal sera le suivant, au vu des bases collectées en 2020, à taux constants :

	2021 si taux identique		
	Bases	Taux	Produit
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	1646000	41.78	687699
Taxe Foncière Propriété non Bâties	33100	61.31	20294
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	291600	17.2	50155
Sous-total 7311			758148

A noter que des communes pourront être sous-compensées (coef. Sup. à 1) en récupérant moins qu'elles n'auraient perdu de Taxe d'Habitation, et d'autres communes pourraient au contraire être surcompensées (coef inf. à 1). C'est la raison pour laquelle un mécanisme correcteur a été prévu.

De plus, il faut rappeler que la perte de THRP (Taxe d'Habitation sur les résidences principales) est calculée en faisant le produit des bases 2020 par le taux de 2017. Le coefficient sera calculé en 2021 et sera figé pour les années suivantes.

Monsieur Edouard PROST énonce qu'une nouvelle dépense fiscale apparaîtra dans les comptes, pour un montant d'environ 120 000 euros, relatif au coefficient correcteur de la Taxe d'habitation (0.83). Et rappelle que les marges de manœuvre en terme de fiscalité sont de moins en moins importantes. Dans le cadre de la réforme fiscale de la taxe d'habitation, Monsieur Edouard PROST ajoute que l'Etat a diminué les bases liées aux cotisations sur les entreprises baissant automatiquement les bases servant au calcul des recettes fiscales (CFE et Foncier Bâti sur les entreprises).

Pour rappel, il a été inscrit au Budget principal 2021 le montant de 726 555 euros,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Xavier BORTMANN interroge sur la majoration de l'addition des taux départementaux et communaux (41.78%), génère un produit fiscal qui est rectifié par le coefficient correcteur. Le produit fiscal généré supérieur à 100 000 euros de ce que la commune aurait pu percevoir et par conséquent, ce montant est repris par l'État et versé à des collectivités qui sont dans des mécanismes inverses.

À la question de pouvoir baisser les taxes foncières pour faire baisser la taxe des propriétaires, Monsieur Édouard PROST explique que baisser le produit fiscal n'engendre pas automatiquement la baisse du montant calculé par le coefficient correcteur.

Madame Pascale ABEZ DURAND demande si les taux de 61.31% (TFNB) et 17.20% (CFE) sont issus seulement des parts communales.

Monsieur Édouard PROST confirme que ce sont seulement des taux communaux.

POUR : 18
 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE FIXER** comme suit les taux d'impositions directes pour 2021 :
 - 41.78% Taxe foncier bâti
 - 61.31% Taxe foncier non bâti
 - 17.20% le taux de la cotisation foncière des entreprises
- **DE PRÉCISER** que la recette sera portée au chapitre 73 « impôts et taxes », article 7311 « contributions directes », du budget primitif 2021 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AMPLIATION sera adressée à Madame la Sous-préfète, Monsieur le Trésorier des Hauts de Bienne.

Question 2 : TARIFICATION AUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES DE LOCATION ENGIN COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Guy LACROIX

Lors du Conseil municipal du 23 novembre 2020, Monsieur Guy LACROIX avait interrogé la commune sur une tarification de location engin + agent. Le Syndicat des communes forestières du Risoux aura besoin des services d'un tractopelle et d'un agent courant de l'année 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de statuer sur ce nouveau tarif, conformément à la délibération du 2 décembre 2020 et propose de délibérer sur le tarif suivant, applicable au 1^{er} mai 2021.

Il est à rappeler que ce service n'est accessible qu'aux collectivités territoriales.

Monsieur Guy LACROIX énonce que pour cette année, cela devrait concerner une journée et demi.

	2021	Observation
Travaux		
Engin + 1 agent	71.45 €/heure	Soit 500.15 € la journée de 7h Heure commencée facturée

POUR : 18
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **DE VALIDER** le tarif de la location engin avec agent tel que présenté,
- **DE NOTER** que ce tarif s'applique à compter du 1^{er} mai 2021, jusqu'à la prochaine révision,

AMPLIATION sera adressée à Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Trésorier de Morez-Hauts-de-Bienne et l'agent comptable de la commune.

Question 3 : ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX PROGRAMME ASSAINISSEMENT 21-22
Rapporteur : Monsieur Daniel CHEVASSUS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DE-2020-66 du 6 juillet 2020 validant l'attribution de la maîtrise d'œuvre de l'opération Assainissement Programme 2021-2022 au Cabinet ANDRÉ – Groupe MERLIN ;

Monsieur Daniel CHEVASSUS informe l'Assemblée qu'une seule entreprise a répondu au marché.

VU l'avis de la commission Travaux, réunie le 8 avril 2021 ;

VU l'offre retenue de DI LENA, conforme aux prévisions financières du Programme Assainissement 2021-2022 pour un montant de **213 796,05 € HT** ;

Les travaux seront envisagés dans cet ordre sur trois secteurs sur les deux années 2021 et 2022 :

1. 52 rue du Vieux bourg,
2. Rue des Coteaux,

3. Rue du Vivier, poste de relèvement vers le village.

Les riverains seront informés des travaux et auront deux années pour mettre en conformité la mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales.

Pour le problème de mauvais raccordement Rue de l'Auvergne, ce dossier ne fait pas partie du programme 2021-2022 mais est envisagé en dehors de celui-ci.

POUR : 18

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **D'ATTRIBUER** le marché de l'opération Assainissement- Programme 2021-2022 à l'entreprise DI LENA,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'Acte d'engagement et le cahier des clauses particulières et tout document afférent,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires en investissement au chapitre 20, compte 203 du Budget Assainissement 2021,

AMPLIATION sera adressée à Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Trésorier et le Cabinet ANDRÉ – Groupe Merlin et à l'entreprise DI LENA.

Question 4 : INFORMATION PROJET ÉOLIEN

Rapporteur : Monsieur Le Maire

En date du Mercredi 17 mars 2021, Monsieur le Maire et monsieur Alain RECHT ont reçu l'association Vent d'Amont, en la personne de Monsieur Noël CRETIN, accompagné de deux autres membres de l'association.

Le même jour, un mail de l'association suisse « Jura Libre Vaud » expose que le projet éolien « Éoljoux » a été débouté par le Tribunal Administratif cantonal.

Monsieur le Maire a émis auprès de la presse un commentaire très positif quant à l'arrêt de ce projet d'éoliennes. Monsieur le Maire fait lecture du projet d'article proposé par SOS Vent d'Amont dans le prochain bulletin municipal.

Madame Pascale ARBEZ DURAND rappelle que c'est effectivement un sujet important pour Bois d'Amont. À partir du 16 mars 2021, il y a eu un arrêt du Tribunal Administratif. Quelle est la période de recours possible pour les différentes parties auprès du Tribunal Fédéral ? Le sujet restera d'actualité tant que la période de recours ne sera pas passée. Cela soulève une question politique, c'est la première fois que je ressens une agression aussi importante de la part de nos voisins suisses. Madame Pascale ARBEZ DURAND rappelle les avancées politiques entre les deux pays avec les accords de Schengen, concernant la libre circulation des biens et des personnes. Et interroge sur des pistes ou rencontres ou accords politiques à envisager afin d'évaluer l'impact négatif de l'implantation de ce projet sur Suisse en proximité immédiate avec la France. Madame Pascale ARBEZ DURAND propose de prendre attache avec d'autres territoires comme Jougne afin de protéger notre territoire. Pour rappel, le CCAS de Bois d'Amont avait acheté des lits à l'hôpital de la Vallée de Joux, en 1995 un accord financier a été signé pour la construction de la Station d'épuration (STEP). Les échanges culturels transfrontaliers ont toujours fait partie de l'environnement de Bois d'Amont.

Monsieur le Maire rappelle que les relations franco-suisses sont très bonnes et sont aussi par exemple formalisées dans le cadre des réunions annuelles du GRIM. Ces comités réunissent des représentants suisses, français, du Parc Naturel du Haut Jura... et ils ont toujours eu pour objectif d'être dans la construction de projets communs.

Madame Christiane GROS énonce que les acteurs du projet éolien sont en train d'étudier le recours. Elle rappelle que derrière ce projet, il y a de l'argent et des puissances de lobbying et que cela nécessite de se positionner quand même.

Monsieur le Maire questionne sur le contenu de l'article proposé par l'association SOS Vent d'Amont et le met aux voix. L'Assemblée valide l'intégration de l'article dans le prochain bulletin.

Monsieur Jean-Michel VANINI propose que le Conseil Municipal se positionne symboliquement contre le projet d'éoliennes.

Monsieur Medhi VANDEL rappelle que Éoljoux avait perdu en première instance et ont la possibilité de faire un recours au niveau fédéral. Cependant, il semble difficile que la Confédération aille contre la décision du canton. Il propose d'attendre l'éventuel recours pour se positionner. Pour rappel, l'image de l'intervention de Monsieur le Préfet par rapport à l'accès au parking de la Dole ne joue pas vraiment en faveur de la qualité des relations franco-suisse. Monsieur Medhi VANDEL propose d'attendre les prochaines élections et de rencontrer les élus de la Vallée de Joux après les votations. Il faut veiller à entretenir des relations cordiales, respectueuses et constructives avec les élus du Canton de Vaud. Une réunion avec l'Office du Tourisme de la Vallée est dès à présent posée pour échanger sur la question de la voie verte.

Madame Pascale ARBEZ DURAND énonce qu'il est important de se positionner aujourd'hui. Avec la menace de ce recours, il est important de dire qu'on ne veut pas de ce projet pour notre village.

Monsieur Daniel CHEVASSUS et Madame Sabine FAIVRE ne souhaite pas se positionner sur un sujet qui, aujourd'hui ne fait pas débat.

Monsieur le Maire propose d'attendre la suite des événements, validé par la majorité de l'Assemblée.

Monsieur Jean Michel VANINI rappelle sa position contre ce projet. Au début du projet, lors d'une réunion au Brassus, la question de l'implantation des éoliennes au-dessus de l'Orient ou derrière la Côte a été posée et est restée sans suite.

Questions diverses

1. Installation du **Kit Main-libre** sur la totalité des domaines alpins pour la saison prochaine avec une simplification des tarifs (1 jour, 4 heures). Investissement de 223 000 euros supporté entièrement par la Sogestar.
2. **Église** de Bois d'Amont : Lecture du courrier de remerciement du prêtre Patrick GORCE. Soutien financier de la Paroisse à hauteur de 10 000 euros.
3. Monsieur Medhi VANDEL souligne que la SOGESTAR interroge la commune sur la **journée de ramassage des déchets** le 1^{er} mai, décidée par les autres communes de la Station. Monsieur Guy LACROIX propose d'interpeler les associations locales. Monsieur Medhi VANDEL souligne l'initiative de la commune de Lamoura, qui va initier lors de cette journée citoyenne une démarche d'entretiens des chemins de randonnées. Madame Jessica BAILLY propose d'informer les habitants par le biais des associations car le confinement a pollué l'environnement. Monsieur Guy Lacroix émet que le timing est un peu limite et l'enneigement de certains parcours est toujours d'actualité. Il est proposé une date plus éloignée du 1^{er} mai, courant fin Mai afin de coordonner la journée et son organisation. Monsieur Daniel CHEVASSUS propose d'attendre la fin du confinement et rappelle que la SOGESTAR le faisait essentiellement au niveau des pistes. Madame Pascale ARBEZ DURAND s'inquiète sur la gestion des regroupements en période de crise sanitaire et propose d'étaler le nettoyage sur plusieurs jours.
4. Réunion **Commissions Associations et Fêtes et Cérémonies** ce jeudi 15 avril à 18h15 (Fête nationale du 13 juillet et Fête Patronale début septembre 2021).
5. **Sécurité Prévention Routière** : Mise en place de l'élève Lucas, pour prévenir des accidents.
6. Commission Travaux présentée par Monsieur Daniel CHEVASSUS :
 - a. **Réunion Etude diagnostic Assainissement** Réunion de lancement le lundi 19 avril 2021 à 13h30 avec Réalités Environnement et la Sogedo.
 - b. **Église** : Quelques travaux de finition sont à venir. Des barres à neige seront positionnées d'ici la fin de l'année (Devis 1671.17 euros).
 - c. Échange de 50 m² de terrain avec Madame MARTIN – CRETIN : En attente de bornage.
 - d. **AS 12**, rue du Vivier : En attente du bornage.
 - e. **Pont et Passerelle** : Étude Incidences Loi sur l'Eau en cours de finalisation et sera envoyé au service instructeur de la DDT.

- f. **Test Extinction Eclairage Public** : Le plus consommateur d'énergie est celui du centre du village (mise en place d'une cellule programmable), puis celui du secteur de la mairie, puis les Crétets. Madame Sabine FAIVRE interroge sur les compensations où les quartiers n'ont plus d'éclairage public. Monsieur le Maire explicite que la mise en œuvre de l'extinction de la totalité de la commune se fait par étape et est justifié en fonction des contraintes techniques. Monsieur Jean-Michel VANINI rappelle qu'il faut arrêter de consommer et qu'il n'y aura pas de compensation. Monsieur le Maire rappelle qu'une information a été effectuée dans le dernier bulletin municipal ainsi que lors du dernier conseil municipal. Monsieur Medhi VANDEL dit qu'il faut communiquer de façon plus importante en faisant de l'affichage en mettant en avant l'économie d'énergie et la lutte contre la pollution. Madame Jessica BAILLY propose d'activer la page Facebook, permettant d'alimenter l'information au quotidien. Monsieur Edouard PROST soutient cette initiative qui permettrait de rendre compte du travail de la commune. Monsieur Jean Marie LACROIX propose de faire passer l'information par la presse, via Le Progrès.
7. **SICTOM** : Madame Christiane GROS informe que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 75€ à 78€ par habitants. Le SICTOM représente 55 communes soit 58 097 habitants. Les traitements des déchets ménagers représentent 230.27 kg par an et par habitant (moyenne nationale 254 kg/an/hbt). Concernant la déchetterie des Rousses, il est à noter une évolution de +7% de passages particuliers et 2% pour les professionnels. Le SICTOM continue à mettre à disposition des composteurs en bois avec une participation de 20 euros. Monsieur le Maire rappelle qu'une information sera posée sur les horaires de dépôt dans les zones de tri. Madame Sophie CART-LAMY interroge sur l'aménagement de la rue de l'Auvergne et sur la possibilité d'intégrer à la réflexion la mise en place d'une nouvelle aire de tri. Il n'y a pas de possibilité de terrain communal sur la rue du vivier. La création d'un nouveau point de collecte doit être étudié par le SICTOM (étude de la quantité de déchets) et l'option actuelle est de mutualiser le nombre de sites de dépôt. Monsieur Xavier BORTMANN questionne sur le débordement de certains moloks et sur une information sur les bons gestes. À la Derrache, les bacs bleus sont pleins dès le vendredi alors que les bacs gris ne sont pas pleins. Messieurs Daniel CHEVASSUS et Edouard PROST proposent d'ajouter un bac bleu en lieu et place d'un bac gris.
8. **Bulletin BOIS d'AMONIER** : Délai d'un mois au minimum pour rendre l'article du groupe minoritaire à la Commission Communication.
9. **École G. Vandel** : Fuite d'un chéneau, qui inonde la cour.
10. Suites de la réunion du 29 Mars 2021, au sujet des taxations par SUEZ des meublés. La réunion avec le Vice-Président du Syndicat des Eaux a permis de travailler sur le listing des unités de logements, mis à jour sur les toutes communes. Suez devra recontacter les usagers pour la mise à jour de leur listing avant leur prochaine facturation courant juin 2021.
11. **CCSR** : Monsieur Medhi VANDEL informe qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux. En 2021, des travaux ont été programmés la réfection du toit du chalet des Combettes et la rénovation de la passerelle de ski de fond. Un budget triennal de 190 000 euros, lié à l'aménagement des chemins de randonnée 4 Saisons, il est prévu un belvédère sur la Roche du Creux pour 46 000 euros en 2023. La mutualisation est la clef de réussite des projets. L'Office de Tourisme pourrait se déplacer au sein du Musée. Il faut que le Conseil municipal se positionne sur le devenir du bâtiment qui accueille l'Office du Tourisme, de la valorisation des Marmousets. Il est urgent de poser une date de réunion élargie courant mai (un lundi à partir de 18h00) pour redynamiser le village autour des chemins de randonnée.
12. Le remplacement de la borne Camping-Car doit être gérée prioritairement par la Commission Hébergement, qui souhaite mettre en place le même système sur les 4 communes.
13. Organisation des **élections des 13 et 20 juin 2021**, reportée au prochain conseil.
14. Le prochain **Conseil Municipal** est le lundi 31 Mai 2021.
15. Monsieur Xavier BORTMANN interroge sur le fait d'un centre de vaccination sur Bois d'Amont, sur l'arrivée de la fibre et de l'installation de bornes de recharge électrique . En réponse, Monsieur le Maire indique que les personnes de plus de 70 ans doivent appeler pour prendre rendez-vous par téléphone ou s'inscrire sur le site Doctolib. Le centre de vaccination des Rousses a été à nouveau ouvert pour cette semaine. La fibre s'installe avec une prise de rendez-vous avec le technicien (centre du village et secteur Risoux). Il n'est pas prévu de bornes de chargement pour véhicules électriques sur Bois d'Amont. C'est une compétence Communauté de Communes. Madame Pascale ARBEZ DURAND rappelle que ce sujet avait déjà été abordé lors d'un Conseil en 2014 et que l'emplacement prévisionnel était en lieu et

place des moloks à côté de la Tourbière.

16. **L'aire de jeux** : Retrait du sol résine à base de pétrole, puis pose des nouveaux jeux courant printemps. La sécurisation de l'espace n'est pas prévue actuellement.
17. **La Poste** : A partir de la fin du mois, les horaires du bureau de poste devraient être modifiés (Du lundi au vendredi 14h30 à 17h30) malgré l'opposition du Conseil Municipal. Il serait utile de communiquer auprès des habitants.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h38

Monsieur le Maire
Michel PUILLET



Le Secrétaire
Edouard PROST



